



Demander à David...  
non à Goliath

6 avril 2020

Pendant cette période de distanciation sociale, d'auto-isolement et de quarantaine, SécurIndemnité reconnaît les difficultés auxquelles les membres sont confrontés lorsqu'ils souhaitent rendre visite en personne à leurs prestataires de soins de santé.

Pour s'assurer que vous et vos membres continuez de recevoir les soins de santé dont vous avez besoin, nous sommes heureux d'annoncer que nous offrons des services de prestataire virtuel. Voici une liste de services qui ne nécessitent pas de contact physique direct et que vous pouvez utiliser :

- Naturopathe
- Diététicien agréé
- Nutritionniste
- Psychologue
- Travailleur social
- Physiothérapeute
- Ergothérapeute
- Orthophoniste
- Audiologiste
- Chiropraticien

Les prestataires virtuels doivent respecter les mêmes obligations juridiques, professionnelles et éthiques que lorsqu'ils rencontrent les patients en personne. Les prestataires sont tenus d'utiliser une plateforme de télémédecine sécurisée et de conserver la documentation appropriée.

SécurIndemnité dispensera les services paramédicaux de l'obligation d'être aiguillé par un médecin. Tous les paramètres du régime sont toujours en vigueur pour les services admissibles.

Étant donné que les événements continuent d'évoluer rapidement, nous sommes là pour vous tenir au courant.

Si vous avez des questions, veuillez contacter votre gestionnaire de compte dédié au 1 888 479-7587.